

CHARTRE DES ENGAGEMENTS DE COOP FR SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le mouvement coopératif renforce son implication en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en signant une charte d'engagements.

EN 2019



**22 600 ENTREPRISES
COOPÉRATIVES**
en France



**28,7 MILLIONS
DE SOCIÉTAIRES**



**1,3 MILLION
DE SALARIÉS**



**324 MILLIARDS
DE CHIFFRE D'AFFAIRES**

Notre modèle d'entreprise s'appuie sur les principes de l'identité coopérative internationale, notamment :

- de **libre adhésion**, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion,
- de **gouvernance démocratique**, « une personne = une voix »,
- d'**éducation et d'émancipation** par le pouvoir socio-économique de ses membres.

Les coopératives ont également vocation à fournir des emplois décents et à contribuer à réduire les inégalités qui touchent les plus vulnérables, en premier lieu les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes se situe donc au cœur de l'identité coopérative.

En tant qu'organisation représentative des entreprises coopératives françaises, Coop FR s'engage à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes auprès de ses membres, organisations et fédérations coopératives et du grand public.

Coop FR répond ainsi aux défis des 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU, en particulier le 5ème ODD sur l'égalité des sexes.

Jean-Louis Bancel,
président de Coop FR

www.entreprises.coop

COOP FR
LES ENTREPRISES
COOPÉRATIVES

CHARTRE DES ENGAGEMENTS DE COOP FR SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

NOS 10 ENGAGEMENTS



TENDRE À
**LA PARITÉ DANS
LES INSTANCES
DE COOP FR**



**POUR SUIVRE NOTRE
IMPLICATION** AU SEIN
DE LA COMMISSION
SUR L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES
HOMMES DU CSESS



SENSIBILISER
NOS MEMBRES
À L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET
LES HOMMES
ET À LA PARITÉ



**COLLECTER
DES DONNÉES SEXUÉES**
AUPRÈS DE
NOS MEMBRES
ET DES COOPÉRATIVES



**FAVORISER
UNE COMMUNICATION
SANS STÉRÉOTYPE
DE SEXE**



**ASSURER UNE MEILLEURE
REPRÉSENTATION
DES COOPÉRATRICES
ET DIRIGEANTES** DE
COOPÉRATIVES DANS
NOS ACTIONS DE
COMMUNICATION



**PARTAGER ET
VALORISER LES
BONNES PRATIQUES**
DE NOS MEMBRES
EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES
ET DE PARITÉ



**MENER UNE
RÉFLEXION SUR
UNE MEILLEURE
REPRÉSENTATION** DU
SOCIÉTARIAT DANS
LES INSTANCES DE
GOUVERNANCE DES
COOPÉRATIVES



**SUIVRE ET RENDRE
COMPTE DES ÉVOLUTIONS**
EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES ET
DE PARITÉ DANS LE
**RAPPORT DES BONNES
PRATIQUES, PUBLIÉ TOUS
LES DEUX ANS**



PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
AU SEIN
DU MOUVEMENT
COOPÉRATIF
EUROPÉEN